

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Déclaration de Maladie : N° P19- 0016131

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1055 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : MAHILA BENAHOUA Date de naissance : 1-7-1947

Adresse : Résidence el Fajr FM. El Zouhour n°1 Roudou

Tél. : 06 44 91 85 11 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Rachid INCHAOUH
Spécialiste des Maladies
Respiratoires
13, Rue Ain Taoujoute - CASA
Tél.: 05.22.48.08.94

Cachet du médecin :

Date de consultation : 9/11/2019

Nom et prénom du malade : ALLAL BENAHOUA Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : B

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CM

Signature de l'adhérent(e) :

rmh

ACQUEUIL 11-11-2019

Dr. Rachid INCHAOUH
Spécialiste des Maladies
Respiratoires
13, Rue Ain Taoujoute - CASA
Tél.: 05.22.48.08.94

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12.01.2019	1	1	250	Dr. Rachid M. Spécialiste des Maladies Respiratoires 2, Rue Ain Taoujta 05.22.48.08.94

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie FEDDAN EL KHEIR <u>Dr. Dounia KOUKAB</u> <u>3.H. Feddan El Kheir Km 13</u> <u>Route Principale, N° 1 de Rabat</u> <u>Sidi Bennouss - CASA</u> <u>T 73 52 80</u>	29/12/19	283,30

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Dr. Rachid INAL Radiologue Spécialiste des Maladies Respiratoires Rue Ain Taouijet Tel: 05.22.40.92.92	12 OCT 2019	Dr. Rachid INAL Radiologue Spécialiste des Maladies Respiratoires Rue Ain Taouijet Tel: 05.22.40.92.92	200

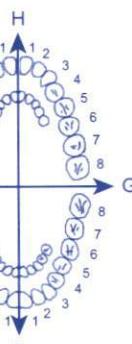
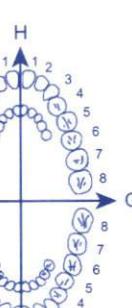
AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

Le praticien est prié de préciser la maladie traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient											
				Coefficient des travaux										
				Montants des soins										
				Début d'exécution										
				Fin d'exécution										
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DÉTERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE													
	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>25533412</td><td>21433552</td></tr> <tr> <td>00000000</td><td>00000000</td></tr> <tr> <td colspan="2"><hr/></td></tr> <tr> <td>00000000</td><td>00000000</td></tr> <tr> <td>35533411</td><td>11433553</td></tr> </table>				25533412	21433552	00000000	00000000	<hr/>		00000000	00000000	35533411	11433553
25533412	21433552													
00000000	00000000													
<hr/>														
00000000	00000000													
35533411	11433553													
	<p>(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>													
	<p>DATE DU DEVIS</p>													
	<p>DATE DE L'EXÉCUTION</p>													

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr, Rachid INCHAOUH

Spécialiste des maladies Respiratoires

Diplômé de la Faculté de médecine
de Toulouse

Asthme - Tuberculose - Allergies
respiratoires - Endoscopie - Spirométrie



الدكتور رشيد انشاؤه

اختصاصي في أمراض الجهاز التنفسى

خريج كلية الطب بتولوز

الضيق - السل - الحساسية

Mr MAHLA Benissa

29.10.2019

Casablanca, Le :

1 VAXIGRIP susp inj SC IM en ser : Ser préremplie/0,5ml

1 DOSE
185,00
2 SAFLU 250 µG



Inhaler 2 bouffées le matin et le soir, pendant 3 mois. DANS LE VOLUMATIC
68,00

3 ATROVENT 0,5 mg/2 ml sol p inhal p nébulis en récipient unidose adulte :

AVEC 20 GOUTTES DE VENTOLINE + 2CC DE SERUM

EN CAS DE CRISE
29,00

4 VENTOLINE GOUTTE



Prendre 20 gouttes par jour. EN NEBULISATION AVEC ATROVENT

Dr Rachid INCHAOUH

Dr. Rachid INCHAOUH
Spécialiste des Maladies
Respiratoires
10, Rue Ain Taoujتate - CASA
T : 05.22.48.08.94

283,30
Pharmacie FEDDAN EL KHEIR
Dr. Dounia KOUKAB
G.H. Feddan El Kheir Km 13
Route Principale, N° 1 de Rabat
Sidi Bennouzi - CASA

زنقة تونجطات 335200 إقامة إلبياس الطابق الأول بمنطقة الدار البيضاء
13, Rue Ain taoujتate-Résidence Iliass 1er Etage (en Face Clinique BADR) - Casablanca
Tél.: 05 22 48 08 94 / 05 22 20 47 40 الهاتف

LOT: GB90239
PER: 11/2021
PPV: 185 DH 00

Cipla Maroc

Bien agiter avant chaque utilisation

ID : 625487
GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV : 29.50 DH
6 118001 141296



6 118001 040018

ATROVENT 0.05 mg / 2 ml (Bronevent d'Ipratropium) Solution pour inhalation par nébuliseur 10 Unidoses

BOTTU S.A.

PPV : 68 DH 80

Dr, Rachid INCHAOUH

Spécialiste des maladies Respiratoires

Diplômé de la Faculté de médecine

de Toulouse

Asthme - Tuberculose - Allergies

respiratoires - Endoscopie - Spirométrie



الدكتور رشيد انشاؤه

اختصاصي في أمراض الجهاز التنفسى

خريج كلية الطب بتولوز

الضيقه - السل - الحساسية

Mr MAHLA Benissa

29.10.2019

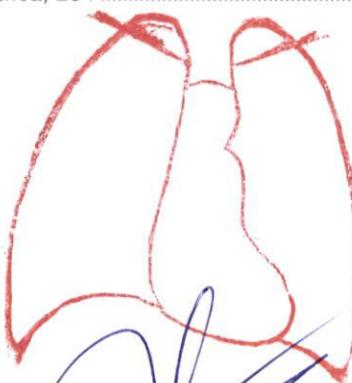
Casablanca, Le :

TELETHORAX Z 12 200.00 DH

silhouette cardiaque normale
importante distension thoracique
lesions sequellaires

B P C O +++

A COMPLETER PAR TDM THORACQUE



HONORAIRES 200.00 DH RX Z 12

Dr Rachid INCHAOUH

Dr. Rachid INCHAOUH
Spécialiste des Maladies
Respiratoires
13, Rue Ain Taoujatate - CASA
Tél.: 05.22.48.08.94